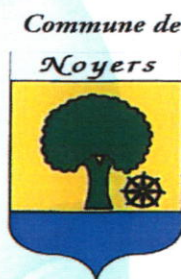


EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris*



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Angélique BEAUDOIN (*procuration donnée à Florence QUIGNON*), Pierre BADER (*procuration donnée à Jacques AUBERT*), Sarah BADER (*procuration donnée à Martine CORDIER*).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 13

Objet : Modification du tableau d'entretien des voiries communales

Délibération n° 56/2024

Madame le Maire expose les raisons ayant conduit à la révision du tableau d'entretien des voiries communales : par décret du 11/08/23 publié au J.O. du 13/08/23, la loi 3DS (article 169) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, impose désormais aux communes la dénomination et la numérotation de toutes les voies (y compris privées ouvertes à la circulation) et des lieux-dits.

Par conséquent, la désignation des voies et la définition des tracés ont été modifiés en accord avec la liste des voies départementales et communales utilisées pour l'adressage (cf. délibération n° 26-2023).

Madame le Maire informe des modifications apportées au tableau d'entretien des voiries communales :

- Les linéaires de voies et les observations restent inchangés.
- Le linéaire des voies communales en calcaire, des voies communales en mitoyenneté et celui des voies départementales ont été précisés.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau d'entretien des voiries communales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.